



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 100883

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les malades atteints de fibromyalgie. Cette pathologie qui provoque une fatigue intense, insoutenable et une souffrance permanente dans tout le corps, reconnue en 1992 par l'Organisation mondiale de la santé, reste pour la France une maladie non reconnue. Cependant, dans certains départements, comme l'Indre-et-Loire, elle est reconnue invalidante. Il n'est pas concevable qu'une même maladie bénéficie d'une classification différente par les caisses d'assurance maladie sur le territoire national. Contraints à suspendre toute activité professionnelle, les fibromyalgiques du département des Deux-Sèvres se voient priver d'indemnités journalières. À la maladie s'ajoutent alors les difficultés financières. Aussi, devant une telle inégalité face à la maladie, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la fibromyalgie soit enfin, reconnue « maladie invalidante » sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100883

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7740